BELAAS (AÏN DEFLA)

Une commune en marge du développement

Des 36 communes de la wilaya, des 3 communes de la daïra de Bathia dont elle relève, la commune de Belaas est sans doute la plus déshéritée, sur une monographie de la wilaya, elle figure parmi les plus pauvres du pays.

Commune située à 80 km au sud-ouest du chef-lieu de la wilaya, accrochée aux contreforts de la chaîne de l'Ouarsenis, elle a souffert des groupes terroristes durant pratiquement toutes les années de la décennie noire et en porte encore les séquelles, notamment l'isolement et les retards considérables dans le domaine du développement dans les différents secteurs.

Dans l'exposé présenté par le maire de la ville lors de la séance d'évaluation de la situation de la commune et de son état de développement, une séance qui a regroupé les membres de l'exécutif, les responsables de l'administration et les représentants des associations, l'élu a dressé une longue liste de problèmes auxquels les habitants sont confrontés.

S'agissant de l'amélioration urbaine, le maire rappelle que les relevés topographiques portant sur la voie qui mène à la station de pompage ont été effectués durant l'été 2015 mais qu'aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Aucune suite n'a été donnée non plus à l'opération d'éradication du bidonville illicite.

La construction du mur de soutènement et de protection de la ville n'a pas été entamée à ce jour malgré les promesses de prise en charge par l'ancien wali, promesses faites lors d'une séance similaire tenue le 24 mars dernier dans la même salle et devant tous les présents.

La réhabilitation de la route menant de Belaas au douar de Ouled Mouna, sur une distance de 12 km, connaît un important retard dans l'exécution des travaux qui durent depuis 2015.

La réalisation de l'ouvrage d'art sur l'oued Sidi Bouziane, après l'inscription du projet dans le cadre du PCD qui a suivi la visite de l'ancien wali le 24 mars dernier, après l'accomplissement de toutes les procédures administratives, le maire déclare : «Nous avons été surpris en recevant le 19 octobre dernier la décision de gel de l'opération». La mise en place de garde-fous n'a pas eu lieu dans les virages et de ralentisseurs devant les établissements.

La conduite d'alimentation en eau potable des localités de Beni H'sen et de Sidi Bouziane, a partir de la station de pompage de Sidi Bouziane, n'a toujours pas été réalisée alors que l'étude a été déposée au niveau de la Direction des ressources en eau.

Tout comme n'ont pas été entamés les travaux de réalisation des bassins de décantation des eaux usées émanant des localités de Belaas-Centre, de Kherfia et Bni H'sen.

La commune de Belaas ne dispose toujours pas de gaz naturel alors que chaque hiver les habitants souffrent des rigueurs du froid, de par l'altitude de cette région.

L'école de Beni H'sen est toujours sans directeur depuis la rentrée et, du coup, les élèves sont privés de cantine, ce qui les oblige à emporter leurs déjeuners et ne fait qu'alourdir encore plus leurs cartables. Le directeur de l'éducation a expliqué que sur 65 postes ouverts pour cette catégorie, 9 candidatures ont été déposées et une seule admission en a résulté.

Pour ce qui est du secteur de la santé, les habitants de Belaas souffrent de l'absence d'une polyclinique, surtout quand on sait que c'est une commune très isolée et qu'un quelconque examen médical ou des soins appro-

Photo : DR

priés nécessitent un déplacement sur El Attaf ou Aïn Defla par la location d'un «clandestin» à raison de 2 000 à 4 000 DA le voyage parce que passé midi, plus de transport public ni privé. De par sa situation géographique, Belaas est une commune rurale et sa vocation est principalement agricole. Aussi selon le maire, le nombre d'aides à l'habitat rural s'avère des plus insuffisant.

Telles, entre autres, la liste très longue des difficultés auxquelles sont confrontés les habitants de la région, difficultés que le maire a exposées au nouveau wali M. Benyoucef Aziz, après les avoir déjà présentées, dans les mêmes termes, à l'ancien wali le 24 mars dernier.

En réponse à toutes ces doléances formulées aussi par les maires de Bathia et d'El Hassania, il a réitéré et réaffirmé sa démarche. «Il est du devoir de l'Etat d'accomplir ses missions, dans la mesure des possibilités pour assurer les programmes vitaux à savoir, l'AEP, l'électricité et le gaz, les voies de communications, les structures de soins, l'éducation et nous ferons tout ce que nous pourrons par ordre de priorité bien sûr. Pour le reste il appartiendra aux élus d'être à l'écoute des propositions des groupes de populations de retenir les projets souhaités, d'encourager les habitants à adhérer à ces projets et à prendre le relais de l'Etat pour la sauvegarde et le maintien des projets une fois réalisés».

Le nouveau chef de l'exécutif de la wilaya a insisté sur cette démarche déjà lors des sorties et des visites qu'il a effectuées pour les daïras de Miliana, d'El Attaf, en promettant de visiter les communes des 8 autres daïras qui n'ont pas été inspectées.

Pour la question de l'emploi, le premier responsable de la wilaya a rappelé que le recrutement dans le secteur de l'administration n'est pas générateur de richesses mais que les jeunes doivent s'investir dans des projets réalisables conformément aux potentialités de la région, et notamment pour Belaas, dans la création de petites entreprises qui peuvent être très prometteuses grâce aux multiples dispositifs mis à leur service.

Karim O.

MILA

Les habitants de la cité Boukellala dans l'expectative

Les habitants de la cité Boukellala ex-Dragado, à Mila, vivent dans le doute et l'incertitude quant à une issue favorable, dans la brouille qui les oppose aux autorités locales.

En effet, leur litige dure depuis des décennies, bien que des solutions spécifiques aient été dégagées par les autorités centrales, depuis des années. Malheureusement le problème persiste et la quarantaine de familles de ladite cité ne voient toujours pas le bout du tunnel, malgré les engagements et les promesses des autorités locales de faire appliquer la nouvelle règlementation.

Sans revenir sur les tenants et les aboutissants de ce dossier, qui ont été maintes fois exposés sur ces mêmes colonnes, nous précisons seulement que des solutions ont été préconisées et acceptées, puisqu'entrant dans un cadre global de remplacement des chalets en amiante, érigés durant la décennie 1980/1990 pour des opérations de relogement d'urgence, à travers les wilayas de Constantine, Tipasa et Mila – Voir instructions interministérielles n°03 du 26 janvier 2012 et n°002 du 8 avril 2013, instructions stipulant l'octroi d'une aide de l'Etat pour le remplacement de ces chalets.

L'instruction précise «eu égard à l'état de délabrement avancé de ces constructions préfabriquées et à leur vétusté, monsieur le Premier ministre a donné son accord pour leur remplacement sur le même site, par de nouvelles habitations avec une contribution financière de l'Etat de 700 000 DA et une bonification du taux du crédit bancaire sollicité auprès d'une institution financière, le cas échéant».

L'instruction mentionne et précise que l'aide financière est octroyée aux ménages occupant réellement les chalets, pour la construction d'un logement neuf ou pour le parachèvement d'une habitation dont la réalisation est déjà entamée, et c'est là le cas de beaucoup d'habitants de ladite cité, et précise encore que ceci concerne aussi bien les occupants ayant déjà acquis leur logement préfabriqué que ceux appelés à accéder à la propriété en vue de la reconstruction d'une habitation sur les mêmes lieux, indépendamment de leurs revenus. Un comité ad hoc de wilaya a été mis en place, auprès du wali, à l'effet d'examiner et de valider les demandes.

En 2012, les représentants des habitants de ladite cité ont reçu une correspondance, signée par le chef de daïra de Mila et portant les références n°173/2012 du 22 janvier 2012, cette correspondance stipule que la commission de daïra accorde un avis favorable quant à la régularisation de leur situation, et ce, dans le cadre de la loi 08/15 relative à la régularisation des logements ayant un quelconque litige. Depuis, plus rien, jusqu'à cette réponse émanant du cabinet du wali, portant n°748/2016 du 15 février 2016, faisant suite à une demande d'audience au wali, formulée par des représentants de la cité, qui stipule que «suite à des travaux engagés sans respect de la réglementation (sans permis de construire), votre cas n'est plus régularisable, dans le cadre de l'instruction interministérielle n°07 du 18 septembre 2014», étonnante réaction, estiment-ils unanimement, de la part du cabinet du wali «qui a dû être induit en erreur par ceux-là mêmes qui ont tout fait pour bloquer ce dossier, depuis le début.»

Les habitants donc, s'en remettent au nouveau wali tout en attirant son attention sur le fait que l'effet de la loi 08/15, seul instrument juridique valable quant à la régularisation de leur cas, sera obsolète dans une année (fin décembre 2017) donc leur marge de régularisation rétrécit comme une peau de chagrin, d'où leur désarroi !

A. M'haïmoud

6es JOURNÉES INTERNATIONALES DE PNEUMOLOGIE

Près de 400 participants prennent part à l'évènement scientifique à Oran

Plusieurs thèmes d'actualité, à l'instar du cancer bronchique, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), l'asthme, ainsi que les maladies courantes touchant aux poumons, seront débattus ce jeudi au niveau de l'EHU d'Oran, par près de 400 participants.

Des professeurs et des experts nationaux venant des quatre coins du pays, ainsi que des spécialistes étrangers venant de France et de Tunisie, prendront part aux 6es Journées internationales de pneumologie et les 7es journées des pneumo-allergologues. Le professeur Lellou, président du comité d'organisation, a mis en place un programme riche et dense comportant, nous dit-on, «pas moins de 30 communications et 67 posters, dont le but principal est de développer la formation continue au profit de l'ensemble du corps médical, notamment le paramédical et les étudiants».

Durant cette rencontre scientifique, il est également prévu des ateliers de formation portant sur les syndromes d'apnée obstructive du sommeil, les modalités pratiques de la ventilation non invasive en milieu hospitalier et à domicile, la pneumopathie infiltrative diffuse, le nodule pulmonaire et le bilan du cancer.

A. B.

AÏN BEÏDA

Le Théâtre régional abrite des journées cinématographiques pour enfants

Durant tout un mois, les enfants de la région d'Oum-El-Bouaghi seront gâtés avec un programme très riche en cinéma pour enfants organisé par le Théâtre régional.

Ce programme, qui s'étalera sur le mois de novembre en cours, se caractérise par des projections de films pour enfants, suivies de cycles de formation destinés aux amateurs et qui seront animés par des professionnels venus de toutes les wilayas du pays. En ouverture, les organisateurs ont programmé un film court métrage sous le titre «Titi of Africa» destiné exclusivement aux jeunes chérubins , des films documentaires seront également projetés sous les titres «Les ponts de Constantine, moualaket el joussour, maârakat echabaka, Constantine, résistance et réalité du jour, sur les traces du militantisme, si nous racontons Constantine...».

Dans ce programme, les organisateurs n'ont pas oublié les adultes qui ont eu leur part dans la présentation de films longs métrages : «*Seuls les oiseaux, L'homme au pluriel, Selfie, La fenêtre, L'exilé, Le passage, Le papillon*» ...

La dernière semaine avant la clôture du programme, les organisateurs ont retenu la projection de films longs métrages tels *Lala Fatma N'Soumer, Lala Zoubeida Ounès*...

Selon le programme en notre possession, les films seront entrecoupés de séances de formations destinées aux stagiaires qui seront encadrés par d'éminents spécialistes dans le domaine du cinéma tels la réalisation, la mise en scène , la comédie, les scénarios...

Moussa Chtatha